

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1219

24 mai 2013

SOMMAIRE

Arisa Assurances	58511	ING Investment Management Multi Mana- ger S.A.	58505
BFL Chiro S.A.	58511	ING Lux-Ré S.A.	58504
Braunhubergasse S.à r.l. Unipersonnelle	58511	Interfund Sicav	58504
BRE/Europe 5Q-B S.à r.l.	58511	International Flooring Systems S.A.	58505
Carrières S.à r.l.	58512	International Partners Advice S.A.	58503
Colyzeo II Development S.à r.l.	58511	IVB	58507
Constellation Software Luxembourg	58511	Kalkalit-Lux 2 S. à r.l.	58505
Cufflink S.à r.l.	58510	Karlin Luxfin S.à.r.l.	58507
DNX Network	58510	Knight Estate Management S.A.	58507
Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A.	58466	Knight Estate S.C.A.	58506
Easybox S.à r.l.	58503	LOG 2 GO SA Logistic Solutions	58506
Eclat de Verre International Sàrl	58510	Maga Participations S.A.	58506
E.C. S.A. - SPF	58510	Mahalo Marine SA	58505
Falconer Participations S.à r.l.	58506	MAS Holding Immobilier S.A.	58508
Goldenstump Investments Limited	58504	Meriden (Luxembourg) S.A.	58507
Helios Europe S.à r.l.	58509	Monier Participations S.à r.l.	58508
Homeside Holding Sàrl	58509	Montaigne S.à r.l.	58508
Ilpa Luxembourg S.A.	58508	Old Town	58497
Ingenium Technology SA	58504	Xieon Networks Acquisition S.à r.l.	58478
ING Investment Management Luxem- bourg S.A.	58509	Xieon Networks S.à r.l.	58488

Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 176.800.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of March.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared the following:

- Mr. Murat Cem SERTOGLU, businessman, born in Ankara on 23 October 1971, having his professional address at Sari Konaklar B41 d5, Etiler 32335, Istanbul, Turkey, from Turkish nationality;

- Mr. Roland MANGER, businessman, born in Speyer on 15 November 1963, having his professional address at Waldschulstrasse 70a, 81872 Munich, Germany, from German nationality;

- Mr. Evren UCOK, businessman, born in Istanbul on 23 November 1975, having his professional address at Bahcesehir 1. Kisim Mah. Nilufer Cayi Sok. Villa 7 No:1; Basaksehir - Istanbul, Turkey, from Turkish nationality;

- Mr. Dan LUPU, businessman, born in Bucharest, Romania on 28th February 1973, having his professional address at 10 Tintasului St, 12166 Bucharest, Romania;

each represented by Mr Tobias SEIDL, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme which they declare to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A." (in short form "Earlybird Digital East").

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The main objective of the Company is to serve as the unlimited shareholder (associé gérant commandite) of EARLYBIRD DIGITAL EAST FUND 2012 SCA SICAR (the "SICAR") authorised as investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque - SICAR) and any company directly or indirectly linked to the SICAR.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, or financial operation and engage in such other activities, as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with the accomplishment and development of the foregoing. Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty one thousand euros (€ 31,000) divided into thirty one thousand (31,000) registered shares with a par value of one euro (€ 1) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by all Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

In the event a shareholder becomes a "leaver" under the applicable leaver/joiner rules of an entity managed or advised by the Earlybird Group, such leaving shareholder must transfer the entirety of its shareholding, to be compensated at par value, at any time and in any manner prescribed by a resolution passed at a general shareholder meeting by a 2/3 vote of the remaining, non-leaving shareholders present or represented at the meeting.

Art. 7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Except if issued by decision of the Board of Directors pursuant to the powers granted to the Board of Directors, under article 5, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors. The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of three (3) directors (each a "Director" and in plural the "Directors"). The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, general meeting of shareholders. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Director(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests -except when such a disclosure is mandatory by law or is in the public interest.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered equivalent to a physical presence at the meeting. A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by all Directors.

Art. 13. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two Directors, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders.

Art. 17. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party

by reason of his being or having been a Director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he shall be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 18. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 19. Annual General Meeting. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Wednesday of June of each year at 11.00 a.m..

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 22. Procedure, Vote, Minutes. The general meeting of shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles. They are obliged to convene a general meeting of shareholders so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one tenth of the capital so require in writing with an indication of the agenda.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a 2/3 majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

Art. 23. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by all Directors.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 25. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor (s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 26. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to absorb existing losses, if any, to put it into a reserve or a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 27. Interim Dividends. The Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, this party has/these parties have subscribed for the number of shares and paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders:	number of shares:
Murat Cem SERTOGLU, prenamed	9.300 (nine thousand three hundred)
Roland MANGER, prenamed	9.300 (nine thousand three hundred)
Evren UCOK, prenamed	9.300 (nine thousand three hundred)
Dan LUPU, prenamed	3.100 (three thousand one hundred)
Total:	thirty one thousand (31,000)

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 31,000.- (thirty one thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,600.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31st December 2013.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholders, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three (3);
- (ii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:
 - a) Mr. Matias COLLAN, businessman, born in Helsinki on 26 June 1971, having his professional address at Langhansstrasse 12, 14469 Potsdam, Germany, from Finish nationality;
 - b) Mr. Claude CRAUSER, company director, born 22 April 1981 in Luxembourg; having his professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
 - c) Mr. Stefano MELONI, company director, born 9 January 1949 in Rome (Italy); having his professional address Via Cusani, 4, Milano 20121, Italy;
- (iii) that there be appointed as supervisory auditor («commissaire aux comptes») of the Company for a period of six years: Kohnen & Associés S.à r.l., with registered office at 62, avenue de la Liberté in L-1930 Luxembourg.
- (iv) that the address of the registered office of the Company is set at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars,

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- M. Murat Cem SERTOGLU, homme d'affaires, né à Ankara le 23 octobre 1971, ayant son adresse professionnelle à Sari Konaklar B41 d5, Etiler 32335, Istanbul, Turquie, citoyen de Turquie;

- M. Roland MANGER, homme d'affaires, né à Speyer le 15 novembre 1963, ayant son adresse professionnelle à Waldschulstrasse 70a, 81872 Munich, Allemagne, citoyen d'Allemagne;

- M. Evren UCOK, homme d'affaires, né à Istanbul le 23 novembre 1975, ayant son adresse professionnelle à Bahcesehir 1. Kisim Mah. Nilüfer Cayi Sok. Villa 7 No:1; Basaksehir - Istanbul, Turquie, citoyen de Turquie;

- M. Dan LUPU, homme d'affaires, né à Bucarest, Roumanie le 28 février 1973, ayant son adresse professionnelle à 10 Tintasului St, 12166 Bucarest, Roumanie;

chacun représenté par M. Tobias SEIDL, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations, qui après avoir été paraphées et signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Earlybird Luxembourg EDEF Management S.A.» (en abrégé «Earlybird Digital East»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet principal de la Société est d'agir en tant qu'actionnaire commandité (associé gérant commandité) d'EARLYBIRD DIGITAL EAST FUND 2012 SCA SICAR (la «SICAR») agréée en tant que société d'investissement en capital risque et de toute société directement ou indirectement liée à la SICAR.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000 €) divisé en trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (1 €) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par tous les Administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Dans le cas où un actionnaire devient un "Actionnaire Sortant" en application des règles de sortie applicables à une entité gérée ou conseillée par le Groupe de Earlybird, cet Actionnaire Sortant doit transférer la totalité de sa participation contre une indemnisation à la valeur nominale, à tout moment et dans les termes prescrits par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires au terme d'un vote des deux tiers des autres actionnaires non sortant présents ou représentés.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Sauf si émises par une résolution du Conseil d'Administration conformément aux pouvoirs accordés au Conseil d'Administration selon l'article 5, les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est dirigée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois administrateurs (l'«Administrateur» ou les «Administrateurs»). L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par tous les Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ainsi que par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui le Conseil d'Administration ait accordé un tel pouvoir, et dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette

transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 18. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue, conformément à la Loi luxembourgeoise, à l'adresse du siège social de la Société à Luxembourg ou à un autre endroit situé dans la même ville tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée, le dernier mercredi du juin de chaque année à 11:00.

Si ce jour est un jour férié dans le secteur bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales des actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 22. Procédure, Vote. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité de 2/3 des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par tous les Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

Art. 27. Dividendes Intérimaires. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparté équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les ont intégralement libérées en espèces:

Actionnaires:	Nombre d'actions:
Murat Cem SERTOGLU, prénommé	9.300 (neuf mille trois cents)
Roland MANGER, prénommé	9.300 (neuf mille trois cents)
Evren UCOK, prénommé	9.300 (neuf mille trois cents)
Dan LUPU, prénommé	3.100 (trois mille cent)
Total:	31.000 (trente et un mille)

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.600 EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

(i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois (3);

(ii) sont nommés administrateurs de la Société pour une durée de six ans:

a) M. Matias COLLAN, homme d'affaires, né à Helsinki le 26 juin 1971, ayant son adresse professionnelle à Langhansstrasse 12, 14469 Potsdam, Allemagne, citoyen d'Allemagne;

b) M. Claude CRAUSER, administrateur de société, né le 22 avril 1981 à Luxembourg; demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;

c) M. Stefano MELONI, administrateur de société, né le 9 janvier 1949 à Rome (Italie); demeurant professionnellement à Via Cusani, 4, Milan 20121, Italie.

(iii) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six ans: Kohnen & Associés S.à r.l., établie et ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

(iii) le siège social de la société est fixé au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Seidl, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2013. Relation: RED/2013/436. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 08 avril 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013053311/678.

(130065230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2013.

Xieon Networks Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.823.

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of May.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Xieon Networks Venture S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg ("RCS") under number B 174.832,

represented by Maître Thierry KAUFFMAN, attorney at law, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 08 May 2013 given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xieon Networks Acquisition S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with RCS under number B 174.823 (the "Company"). The Company was incorporated by deed of the undersigning notary, on 25 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 22 March 2013, number 701 page 33629.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The items on which a resolution is to be passed are as follows:

a. Amendment of the corporate object clause of the articles of association of the Company, with effect as of 3rd May 2013, by the insertion of a new sixth paragraph to read as follows:

"The Company may invest, in any way, in and manage and develop a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever as well as grant any licensing."

b. The amendment and full restatement of the articles of association of the Company as set forth below:

Chapter 1. Form, Name, Office

Art. 1.1. Legal Form and Denomination. There has been formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Xieon Networks Acquisition S.à r.l. " (the "Company").

Art. 1.2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Chapter 2. Purpose, Business Object

The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

The Company may invest, in any way, in and manage and develop a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever as well as grant any licensing thereof.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Chapter 3. Capital

The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand Euro (€ 17,000). The capital is divided into seventeen thousand (17,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders. Any available share premium shall be distributable.

Chapter 4. Business Year, Term

Art. 4.1. Business Year. The accounting year begins on 1st of January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013

Art. 4.2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4.3. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Chapter 5. Corporate Bodies, Resolutions

Art. 5.1. Shareholders Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 5.2. Shareholders Meeting. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 5.3. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-a-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Each manager is entitled to summon a meeting of the management.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Meeting minutes shall be produced regarding each meeting of the management and of resolutions taken, indicating the place, the day of the meeting, respectively the form of the resolution, the participants, the agenda and the material result of the discussions respectively the content of the resolution passed. The existence of meeting minutes is no precondition to the validity of a resolution.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation). If a majority cannot be reached, each manager may demand within three days of the day of the resolution-taking that the issue be submitted to the shareholders. This shall not apply to decisions made in the day-to-day business.

The management requires a consenting shareholders' resolution for the following matters, which resolution has to be passed by the general meeting of shareholders with at least the simple majority of the votes cast:

- i. Acquisition or sale and disposition of assets / business activities with an individual value of more than EUR 100,000.00;
- ii. Entire or partial sale or lease of the Company's enterprise;
- iii. Entering into obligation exceeding an amount of EUR 100,000.00 except for obligations to acquire inventory;
- iv. Merger, de-mergers, spin-offs to which the Company participates, contributions to, changes of legal form or liquidation of the Company to the extent that such measures may have an impact on the business or structure of the group of companies to which the Company belongs or where provided for by applicable law;
- v. Sale, transfer or disposition of assets (including acquisition, sale, disposition or encumbrance of real property or rights equivalent to real property) with an individual value exceeding a volume of EUR 100,000.00 but excluding the acquisition, sale, disposition or encumbrance of inventory;
- vi. Settlement of law suits and initiating litigations, if the matter in dispute amounts to or equals EUR 100,000.00.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers is interested in, or is a manager, director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager who serves as a manager, director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the case of a personal conflict of interest of a manager, such manager shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next general meeting before any resolution as and to the extent required by law.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 5.4. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt

of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Chapter 6. Transfer of Shares

Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Chapter 7. Dividends

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Chapter 8. Exclusion of Shareholders

[Intentionally left blank]

Chapter 9. Governing Law, Language

Art. 9.1. Governing law. The Company will be governed by the present articles of association and the relevant legislation.

If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 9.2. Language. The English version of the present articles of association will prevail.

Art. 9.3. Amendments to the Articles of Association. Decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Chapter 10. Miscellaneous

Art. 10.1. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

c. Transfer of the registered office of the Company effective as from 1st July 2013 from 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to Galileo Center, No. 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg and consequential amendment of the first sentence of article 1.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows "The Company has its registered office in the City of Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg".

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole shareholder resolved to amend the corporate object clause of the articles of association of the Company, with effect as of 3rd May 2013, by the insertion of a new sixth paragraph as set forth in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and to restate the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company effective as from 1st July 2013 from 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to Galileo Center, No. 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg and to amend in consequence effective as from 1

st July 2013, the first sentence of article 1.2 of the existing articles of association of the Company as set forth in the Agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française de l'acte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de mai,

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Xieon Networks Venture S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg («RCS») sous le numéro B 174.832,

représentée par Maître Thierry KAUFFMAN, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 08 mai 2013 donnée sous seing privé, qui sera soumise aux autorités d'enregistrement ensemble avec le présent acte, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Xieon Networks Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B 174.823 (la «Société»). La société a été constituée en date du 25 janvier 2013 par acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 22 mars 2013, numéro 701 page 33629.

L'associé a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'associé détient toutes les parts sociales émises par la Société, ainsi des décisions peuvent être valablement adoptées sur tous les points de l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels il y a lieu d'adopter des résolutions sont les suivants:

a. Modification de la clause d'objet social des statuts de la Société, avec effet au 3 mai 2013, par l'insertion d'un nouveau sixième paragraphe à lire comme suit:

«La Société peut investir, sous toute forme, dans, gérer et développer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que d'accorder des licences.»

b. Modification et refonte complète des statuts de la Société de sorte à les lire comme suit:

Chapitre 1^{er} . Forme, Nom, Siège

Art. 1^{er} .1. Forme et Dénomination Sociale. Il a été formé une société à responsabilité limitée dénommée «Xieon Networks Acquisition S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 1^{er} .2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Chapitre 2. Finalité de la Société, Objet

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur certains ou tous ses biens.

La Société peut investir, sous toute forme, dans, gérer et développer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi que d'accorder des licences.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Chapitre 3. Capital

Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille Euros (€ 17.000). Le capital est divisé en dix-sept mille (17.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Chapitre 4. Année sociale, Durée

Art. 4.1. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.2. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 4.3. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations..

Chapitre 5. Organes Sociétaires, Résolutions

Art. 5.1. Droit de vote des Associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 5.2. Assemblée des Associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 5.3. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts. Chaque gérant a le droit de demander une réunion du conseil de gérance.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Chaque réunion du conseil de gérance ainsi que chaque résolution adoptée au cours de chacune de ces réunions fait l'objet d'un procès-verbal indiquant le lieu, la date, les personnes présentes, le programme, les conclusions relatives aux discussions sur le contenu des résolutions adoptées. L'existence de procès-verbaux n'est pas une précondition à la validité de la résolution.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Si la majorité ne peut être atteinte, chaque gérant peut demander dans les trois jours qui suivent le jour de la résolution adoptée, que la question soit soumise aux associés. Ceci ne s'applique pas aux décisions prises en relation avec les activités courantes.

La gérance est soumise au consentement des associés par l'intermédiaire d'une résolution pour les questions suivantes:

- i. L'acquisition ou la vente et la mise à disposition des actifs / l'activité commerciale pour une valeur individuelle supérieure à EUR 100.000,00;
- ii. La vente complète ou partielle ou la mise à disposition de la Société;
- iii. La souscription d'obligations pour une valeur supérieure à EUR 100.000,00, sauf pour les obligations d'acquérir des stocks;

iv. La fusion ou scission à laquelle la Société participe, les apports à, la modification de la forme sociale ou la liquidation de la Société dans la mesure où ces actions peuvent avoir un impact sur l'activité de la Société ou la structure du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou lorsque requis par la loi applicable.

v. La vente, le transfert ou la mise à disposition des actifs (incluant l'acquisition, la vente, la mise à disposition, la mise en gage de la propriété réelle ou de droits équivalents à la propriété réelle) mais excluant l'acquisition, la vente, la mise à disposition ou la mise en gage de l'inventaire ayant une valeur individuelle excédant un volume de EUR 100.000,00.

vi. Les transactions judiciaires si le montant de l'affaire équivaut ou excède EUR 100.000,00.

Aucun accord ou toute autre transaction entre la Société et une autre société ne peut être affecté ou invalidé par le fait qu'un manager ou plusieurs managers est intéressé ou est le manager, directeur, associé, officier, agent, conseil ou salarié de ladite autre société. Un manager ayant une fonction de manager, directeur, officier, agent ou conseil ou étant associé ou salarié d'une autre société avec laquelle la Société entre en relation contractuelle ou s'engage dans une relation commerciale ne peut en raison du lien avec l'autre société être empêché de voter ou d'agir eu égard aux activités en relation avec ce contrat.

En cas de conflit d'intérêt personnel, le manager doit indiquer ce conflit au conseil de gérance et ne doit pas voter la résolution en question. Tout conflit d'intérêt apparaissant au niveau du conseil de gérance doit être rapporté lors de la prochaine réunion générale préalablement à la résolution dans la mesure de ce qui est requis par la loi.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 5.4. Responsabilité des Gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Chapitre 6. Transferts des Parts Sociales

Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Chapitre 7. Dividendes

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Chapitre 8. Exclusion des Associés

[Intentionnellement laissé en blanc]

Chapitre 9. Loi Applicable, Langue

Art. 9.1. Loi applicable. La société sera régie par les présents statuts et la législation en vigueur. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existe en tant que Société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés telle qu'amendée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, parmi d'autres, de la même loi sont applicables.

Art. 9.2. Langue. La version anglaise des présents statuts prévaut.

Art. 9.3. Modification des statuts. Des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Chapitre 10. Divers

Art. 10.1. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels à la fin de l'année sociale.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

c. Transfert du siège social de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013 actuellement sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Galileo Center, n° 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg et en conséquence modification de la première phrase de l'article 1.2 des statuts de la Société de sorte à la lire comme suit «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.»

Après approbation de ce qui précède par les parties comparantes, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé unique a décidé de modifier la clause d'objet social, avec effet au 3 mai 2013, par l'insertion d'un nouveau sixième paragraphe qui prend la teneur reprise à l'ordre du jour

Seconde résolution

L'Associé unique a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de leur donner la teneur reprise dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013 actuellement sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Galileo Center, n° 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg et en conséquence de modifier avec effet au 1^{er} juillet 2013 la première phrase de l'article 1.2 des statuts de la Société telle que reprise dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

DONT ACTE, le présent acte notarié fait à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 mai 2013. Relation: RED/2013/760. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 17 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013064264/546.

(130078781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2013.

Xieon Networks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.464.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of May

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Xieon Networks Solutions S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg ("RCS") under number B 174.826,

represented by Me Thierry KAUFFMAN, attorney at law, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 2nd May 2013 given under private seal, which will be filed with the registration authorities together with the present deed, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Xieon Networks S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with RCS under number B 170.464 (the "Company"). The Company was incorporated by deed of Maître Francis Kessler on 16 July 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 30 August 2012, number 2153 page 103325, and amended for the last time by deed of the undersigning notary on 13 January 2013 published in the Mémorial dated 23 March 2013, number 717 page 34373.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The items on which a resolution is to be passed are as follows:

a. The amendment and full restatement of the articles of association of the Company as set forth below:

Chapter 1. Form, Name, Office

Art. 1.1. Legal Form and Denomination. There has been formed a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name " Xieon Networks S.à r.l. "(the "Company ").

Art. 1.2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary

transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Chapter 2. Purpose, Business Object

The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The company may invest in any way, manage and develop a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever as well as grant any licensing thereof.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Chapter 3. Capital

The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500). The capital is divided twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Chapter 4. Business Year, Term

Art. 4.1. Business Year. The accounting year begins on 1st of January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013

Art. 4.2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4.3. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Chapter 5. Corporate Bodies, Resolutions

Art. 5.1. Shareholders Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 5.2. Shareholders Meeting. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 5.3. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein. Each manager is entitled to summon a meeting of the management.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Meeting minutes shall be produced regarding each meeting of the management and of resolutions taken, indicating the place, the day of the meeting, respectively the form of the resolution, the participants, the agenda and the material result of the discussions respectively the content of the resolution passed. The existence of meeting minutes is no precondition to the validity of a resolution.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation). If a majority cannot be reached, each manager may demand within three days of the day of the resolution-taking that the issue be submitted to the shareholders. This shall not apply to decisions made in the day-to-day business.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers is interested in, or is a manager, director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager who serves as a manager, director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not,

by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the case of a personal conflict of interest of a manager, such manager shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next general meeting before any resolution as and to the extent required by law.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 5.4. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Chapter 6. Transfer of Shares

Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Chapter 7. Dividends

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Chapter 8. Exclusion of Shareholders

[Intentionally left blank]

Chapter 9. Governing Law, Language

Art. 9.1. Governing law. The Company will be governed by the present articles of association and the relevant legislation.

If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 9.2. Language. The English version of the present articles of association will prevail.

Art. 9.3. Amendments to the Articles of Association. Decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Chapter 10. Miscellaneous

Art. 10.1. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

b. Transfer of the registered office of the Company effective as from 1st July 2013 from 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to Galileo Center, No. 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg and consequential amendment of the first sentence of article 1.2 of the articles of association of the Company so as to read as follows "The Company has its registered office in the city of Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg".

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and to restate the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company effective as from 1st July 2013 from 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to Galileo Center, No. 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg and to amend in consequence effective as from 1st July 2013 the first sentence of article 1.2 of the existing articles of association of the Company as set forth in the Agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française de l'acte qui précède

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de mai,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Xieon Networks Solutions S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg («RCS») sous le numéro B 174.826,

représentée par Maître Thierry KAUFFMAN, avocat, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 2 mai 2013 donnée sous seing privé, qui sera soumise aux autorités d'enregistrement ensemble avec le présent acte, étant associé unique (l'«Associé Unique») de Xieon Networks S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B 170.464 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler en date du 16 juillet 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 30 août 2012, sous le numéro 2153 page 103325. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 13 janvier 2013, publié au Mémorial le 23 mars 2013, sous le numéro 717 page 34373.

L'associé a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'associé détient toutes les parts sociales émises par la Société, ainsi des décisions peuvent être valablement adoptées sur tous les points de l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels il y a lieu d'adopter des résolutions sont les suivants:

a. Modification et refonte complète des statuts de la Société de sorte à les lire comme suit:

Chapitre 1^{er}. Forme, Nom, Siège

Art. 1^{er}.1. Forme et Dénomination Sociale. Il a été formé une société à responsabilité limitée dénommée «Xieon Networks S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 1^{er}.2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Chapitre 2. Finalité de la Société, Objet

L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut investir sous toute forme, gérer et développer un portefeuille de brevets ou tout autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, ainsi qu'accorder des licences sur ceux-ci.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur certains ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou

entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Chapitre 3. Capital

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500). Le capital est divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Chapitre 4. Année sociale, Durée

Art. 4.1. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4.2. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 4.3. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations..

Chapitre 5. Organes Sociétaires, Résolutions

Art. 5.1. Droit de vote des Associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 5.2. Assemblée des Associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 5.3. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts. Chaque gérant a le droit de demander une réunion du conseil de gérance.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période

indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Chaque réunion du conseil de gérance ainsi que chaque résolution adoptée au cours de chacune de ces réunions fait l'objet d'un procès-verbal indiquant le lieu, la date, les personnes présentes, le programme, les conclusions relatives aux discussions sur le contenu des résolutions adoptées. L'existence de procès-verbaux n'est pas une précondition à la validité de la résolution.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Si la majorité ne peut être atteinte, chaque gérant peut demander dans les trois jours qui suivent le jour de la résolution adoptée, que la question soit soumise aux associés. Ceci ne s'applique pas aux décisions prises en relation avec les activités courantes.

Aucun accord ou toute autre transaction entre la Société et une autre société ne peut être affecté ou invalidé par le fait qu'un manager ou plusieurs managers est intéressé ou est le manager, directeur, associé, officier, agent, conseil ou salarié de ladite autre société. Un manager ayant une fonction de manager, directeur, officier, agent ou conseil ou étant associé ou salarié d'une autre société avec laquelle la Société entre en relation contractuelle ou s'engage dans une relation commerciale ne peut en raison du lien avec l'autre société être empêché de voter ou d'agir eu égard aux activités en relation avec ce contrat. En cas de conflit d'intérêt personnel, le manager doit indiquer ce conflit au conseil de gérance et ne doit pas voter la résolution en question. Tout conflit d'intérêt apparaissant au niveau du conseil de gérance doit être rapporté lors de la prochaine réunion générale préalablement à la résolution dans la mesure de ce qui est requis par la loi.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 5.4. Responsabilité des Gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots

«responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Chapitre 6. Transferts des Parts Sociales

Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Chapitre 7. Dividendes

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Chapitre 8. Exclusion des Associés

[Intentionnellement laissé en blanc]

Chapitre 9. Loi Applicable, Langue

Art. 9.1. Loi applicable. La société sera régie par les présents statuts et la législation en vigueur. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existe en tant que Société unipersonnelle conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés telle qu'amendée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, parmi d'autres, de la même loi sont applicables.

Art. 9.2. Langue. La version anglaise des présents statuts prévaut.

Art. 9.3. Modification des statuts. Des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Chapitre 10. Divers

Art. 10.1. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels à la fin de l'année sociale.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

b. Transfert du siège social de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013 actuellement sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Galileo Center, n° 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg et en conséquence modification de la première phrase de l'article 1.2 des statuts de la

Société de sorte à la lire comme suit «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.»

Après approbation de ce qui précède par les parties comparantes, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

L'Associé unique a décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société afin de leur donner la teneur reprise dans l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'Associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2013 actuellement sis au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Galileo Center, n° 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg et en conséquence de modifier avec effet au 1^{er} juillet 2013, la première phrase de l'article 1.2 des statuts de la Société telle que reprise dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés à EUR 1.300.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

DONT ACTE, le présent acte notarié fait à Luxembourg à la même date qu'en tête du présent.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: T. KAUFFMAN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 mai 2013. Relation: RED/2013/732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013063546/511.

(130077758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2013.

Old Town.

Giovanni Agnelli e C S.p.a.z

società in accomandita per azioni

Via Nizza 250, I-10126 Torino, Italia

Registro delle Imprese di Torino numero 04735350011

INFORMATION NOTICE

concerning the exercise by Giovanni Agnelli e C S.p.a.z of its right to mandatorily withdraw the ordinary shares of Old Town the company does not yet hold

published in accordance with article 4(3) of the law of 21 July 2012 concerning the mandatory withdrawal (squeeze-out) and the compulsory repurchase of securities of companies that are or were admitted to trading on a regulated market or which were the subject of an offer to the public (the "Law")

IMPORTANT NOTICE

This Information Notice relates to the mandatory withdrawal (squeeze-out) initiated by Giovanni Agnelli e C S.p.a.z concerning 29,683 ordinary shares of Old Town (the "Shares" or "Share" in the singular) in accordance with the provisions of the Law.

The holders of ordinary shares of Old Town have the right to oppose the mandatory withdrawal (squeeze-out) proposal within the meaning and within the period set by article 4(6) of the Law. Any opposition within the meaning of article 4(6) of the Law must be received by the Commission de Surveillance du Secteur Financier latest on the 5th day following the end of the opposing period.

Subject to compliance with the rules laid down in the Law the Shares which on completion of the mandatory withdrawal (squeeze-out) procedure shall not have been presented to Banque Internationale à Luxembourg, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, latest on the date of the end of the presentation period will automatically be transferred by operation of law to the Majority Shareholder (as defined hereafter) without the prior consent of the holders of the relevant shares being required.

On 29 November 2012 Giovanni Agnelli e C S.p.a.z (the "Majority Shareholder") announced in accordance with articles 3(1) and 10(1) of the Law that it owns directly eight million two hundred and twenty-two thousand one hundred twenty-five (8,222,125) ordinary shares carrying voting rights of Old Town, a société anonyme with registered office in L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-6.734 ("Old Town") representing 99.64% of the voting rights attached to the share capital carrying voting right of Old Town and 99.64% of the voting rights of Old Town. On the same date the Majority Shareholder owned in addition to the eight million two hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five (8,222,125) ordinary shares carrying voting rights, three thousand nine hundred sixty (3.960) preference shares carrying no voting rights of Old Town, corresponding to 99.69% of the total issued and outstanding shares of Old Town. The Majority Shareholder's shareholding in Old Town has not changed since that date.

The Majority Shareholder hereby announces its decision adopted on 10 May 2013 to exercise its right within the meaning of articles 4(1) and 10(4) of the Law to mandatorily withdraw (squeeze-out) from Old Town the holders of the ordinary shares which the Majority Shareholder does not yet own.

The ordinary shares of Old Town (formerly known as EXOR Group) were listed on the Luxembourg Stock Exchange and traded under ISIN number LU0006021595. The ordinary shares of Old Town (formerly known as EXOR Group) for which bearer share certificates were last issued on 1 October 1997 which are concerned by this Information Notice carry the reference number LU0005950347. The last trading date of the ordinary shares on the Luxembourg Stock Exchange was 30 April 1999.

This Information Notice and the mandatory withdrawal (squeeze-out) described therein concern twenty-nine thousand six hundred eighty-three (29,683) ordinary shares of Old Town.

1. Identity and details of the Majority Shareholder

Giovanni Agnelli e C S.p.a.z

società in accomandita per azioni

Registered office: Via Nizza 250, I-10126 Torino, Italia

Registro delle Imprese di Torino: No 04735350011

2. Name of the expert which the Majority Shareholder has instructed in accordance with article 4(5) of the Law for the determination of the just price of the Shares

The Majority Shareholder has mandated BDO Audit, société anonyme, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-147.570, to prepare an independent expert valuation report relating to the Shares which are the subject of this Information Notice. BDO Audit S.A., société anonyme, is an approved audit firm (réviseur d'entreprises agréée) registered under number 24 with the Commission de Surveillance du Secteur Financier for the purpose of the law of 18 December 2009 concerning the audit profession.

BDO Audit has accepted to act for the Majority Shareholder as required by article 4(5) of the Law for the purpose of preparing the independent expert valuation report in which the Shares are valued. BDO Audit has confirmed to the Majority Shareholder that it is independent of any concerned party. It has also warranted to the Majority Shareholder that it has no conflict of interest in acting for the Majority Shareholder for the purpose of delivering the independent expert valuation report referred to herein.

3. Conditions of the payment of the purchase price

There are no conditions to the payment of the purchase price for the Shares that need to be fulfilled other than the conditions and procedures described in paragraph 4. hereafter. The purchase price of the Shares will be paid net of any fees, costs or withholding tax.

4. Payment procedure

Registered ordinary shares: full and final payment of the purchase price will be effected on the date of the final payment of the purchase price (on 10 July 2013 in the tentative purely indicative timing provided hereafter) to the holders of registered ordinary shares the names of which appear on the date of the final payment of the purchase price in the register of registered shares kept by Old Town by means of a wire transfer to the bank account of the holders of registered ordinary shares known by Old Town.

Bearer ordinary shares: full and final payment of the purchase price will be effected on the date of the final payment of the purchase price (on 10 July 2013 in the tentative purely indicative timing provided hereafter) by Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, during normal office hours (9.00 a.m. to 5.00) at its registered office or via the clearing systems of Clearstream Banking and Euroclear against presentation of the original of the bearer share certificate(s) representing ordinary shares of Old Town with coupon number 13 attached thereto. Presentation of the bearer share certificate(s) should be made during the presentation period (from 24 May 2013 to tentatively 10 July 2013 the latter date as indicated in the tentative purely indicative timing provided hereafter) either at the registered office Banque Internationale à Luxembourg or via the clearing systems of Clearstream Banking or Euroclear to the order of Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, attention Ms Christiane Engelbert, Securities Asset Servicing, telephone ++352 45 90 42 78, fax ++352 45 90 34 72.

Holders of bearer ordinary shares are informed that if they fail to present (by 10 July 2013 in the tentative purely indicative timing provided hereafter) the original of their share certificate(s) to Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg as described in the preceding paragraph their bearer ordinary shares will be deemed to have been compulsorily transferred by operation of law to the Majority Shareholder (on 11 July 2013 in the tentative purely indicative timing provided hereafter) and the purchase price (once declared accepted) for the ordinary shares so transferred will be transferred (on 11 July 2013 in the tentative purely indicative timing provided hereafter) to the Luxembourg consignment office Caisse de Consignation, 3, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg, telephone ++352 247 8277, fax ++352 46 72 62, mail: caisse.consignation@ts.etat.lu (the "Consignation"). The purchase price for the relevant ordinary shares will be held by the Caisse de Consignation to the order of the relevant holders of bearer ordinary shares in accordance with applicable law for a period of thirty (30) years beginning on the date the Consignation is effected.

The following is a tentative purely indicative timing of the various steps of the mandatory withdrawal (squeeze-out) process concerning the Shares (the timing assumes no opposition against the mandatory withdrawal (squeeze-out) process):

- 10 May 2013 Decision by the Majority Shareholder to exercise its right to mandatorily withdraw (squeeze-out) the Shares.
- 13 May 2013 Information by the Majority Shareholder to the CSSF of its decision to exercise its right to mandatorily withdraw (squeeze-out) the Shares.
- 16 May 2013 Publication of this Information Notice by the Majority Shareholder and Old Town on the official website of the Luxembourg Stock Exchange.
- 22 May 2013 Presentation by BDO Audit of its independent expert valuation report, delivery of such report to the CSSF and Old Town and communication of proposed purchase price of the Shares to the CSSF and Old Town.
- 24 May 2013 Publication by the Majority Shareholder and Old Town of the proposed purchase price of the Shares and of the BDO Audit independent expert valuation report.
Start of the period during which the holders of Shares may oppose the mandatory withdrawal (squeeze-out) proposal.
Start of the presentation period of original bearer share certificate(s) to Banque Internationale à Luxembourg.
- 28 May 2013 Publication of the opinion of the Board of Directors of Old Town on the mandatory withdrawal (squeeze-out) proposal.
- 24 June 2013 End of the opposing period to the mandatory withdrawal (squeeze-out) process.
- 3 July 2013 Publication by the Majority Shareholder and Old Town of the confirmation from the CSSF of the purchase price and the information concerning the date and the payment process of the purchase price.
- 10 July 2013 End of the presentation period of original bearer share certificate(s) to Banque Internationale à Luxembourg.
Transfer of legal title to the Majority Shareholder of the bearer shares presented to Banque Internationale à Luxembourg and of the registered shares.
Final payment of purchase price of the bearer shares presented to Banque Internationale à Luxembourg and of the registered shares.
- 11 July 2013 Transfer of legal title to the Majority Shareholder of the bearer shares not presented to Banque Internationale à Luxembourg and consignment of the purchase price of the bearer shares not presented to Banque Internationale à Luxembourg.

The timing of payment of the Shares that are the subject of the mandatory withdrawal (squeeze-out) and this Information Notice will depend on whether the purchase price set by the Majority Shareholder and valued by BDO Audit S.A. will be the subject of a challenge as provided for in the Law. Absent any challenge and upon confirmation received from the Commission de Surveillance du Secteur Financier that the purchase price for the Shares set by the Majority Shareholder is accepted, final payment of the purchase price is expected to take place on 10 July 2013 (assuming no opposition against the mandatory withdrawal (squeeze-out) process)).

5. Other conditions and modalities of the mandatory withdrawal (squeeze-out)

The mandatory withdrawal (squeeze-out) is not subject to conditions other than those described in this Information Notice. The Majority Shareholder considers that no formal approval of any antitrust or competition authority is required for it to carry out the transaction described in this Information Notice.

There are no Luxembourg transfer or stamp duties applicable to the sale or transfer of the Shares; accordingly the mandatory withdrawal (squeeze-out) of the Shares by the Majority Shareholder will not be the subject of any such Luxembourg duty or tax. Holders of Shares should consult their professional advisors on any possible tax or other consequences of the mandatory withdrawal (squeeze-out) of the Shares under the laws of their country of citizenship, residence or domicile.

This Information Notice, the mandatory withdrawal (squeeze-out) of the Shares and the obligations deriving therefrom on any person concerned or impacted in any way by the mandatory withdrawal (squeeze-out) are subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The interpretation or execution of the obligations by the Majority Shareholder deriving from this Information Notice and all and any facts or acts connected thereto will be subject of the exclusive jurisdiction of the courts of Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Publications/Documents available

The Majority Shareholder and (based on a confirmation received by the Majority Shareholder from Old Town) Old Town will during the entire mandatory withdrawal (squeeze-out) process communicate with the holders of Shares by means of publications in the Luxemburger Wort, the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations and posted on the official website of the Luxembourg Stock Exchange (www.bourse.lu) in the Issuers' section under the reference Old Town; the publications will also be distributed via the clearing systems operated by Clearstream Banking and Euro-clear. In addition, the holders of registered ordinary shares will be notified via recorded mail by Old Town of all the announcements from the Majority Shareholder relating to the mandatory withdrawal (squeeze-out) process.

The Majority Shareholder will inform the holders of Shares via announcements published in the Luxemburger Wort and in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations as well as by notice posted on the official website of the Luxembourg Stock Exchange (www.bourse.lu) in the Issuers' section under the reference Old Town if the purchase price set by the Majority Shareholder and valued by BDO Audit is the subject of a challenge and, if so, of the process, timing and outcome of the proceedings relating to such challenge as well as of the ultimate timing and payment process for the Shares to be transferred to the Majority Shareholder under the mandatory withdrawal (squeeze-out) procedure provided for by the Law. Announcements will also be made available via the systems of Euroclear and Clearstream Banking.

Copies of all announcements and a copy of the independent expert valuation report are available free of cost at the office of Old Town, 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and of Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Securities Asset Servicing.

This Information Notice is published under the responsibility of the Majority Shareholder. It constitutes as well a publication by Old Town within the meaning and for the purpose of article 4(3) of the Law for the purpose of compliance by Old Town of its legal publication obligation.

Luxembourg, 15 May 2013.

Giovanni Agnelli e C S.p.a.z.

Giovanni Agnelli e C S.p.a.z
società in accomandita per azioni
Via Nizza 250, I-10126 Torino, Italia
Registro delle Imprese di Torino numero 04735350011

NOTICE D'INFORMATION

concernant à l'exercice par Giovanni Agnelli e C S.p.a.z de son droit de retrait obligatoire des actions ordinaires de Old Town que la société ne détient pas encore

publiée suivant l'article 4(3) de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur le marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (la «Loi»)

AVIS IMPORTANT

La présente Notice d'Information se rapporte à une procédure de retrait obligatoire initiée selon les termes de la Loi par Giovanni Agnelli e C S.p.a.z concernant 29.683 actions ordinaires détenues par Old Town (les «Actions» ou l'«Action» au singulier).

Les détenteurs des actions ordinaires Old Town disposent d'un droit d'opposition au projet de retrait obligatoire selon les termes et endéans un délai fixé par l'article 4(6) de la Loi. Toute opposition au sens de l'article 4(6) de la Loi doit être reçue par la Commission de Surveillance du Secteur Financier au plus tard cinq jours après l'échéance du délai pour faire opposition.

Sous réserve du respect des dispositions de la Loi, les Actions qui n'auront pas été présentées à Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard à la date de clôture du retrait obligatoire seront transférées de manière automatique à l'Actionnaire Majoritaire (comme défini ci-après), sans accord préalable des détenteurs des actions en question.

Le 29 novembre 2012 Giovanni Agnelli e C S.p.a.z (l'«Actionnaire Majoritaire») a annoncé suivant les exigences des articles 3(1) et 10(1) de la Loi qu'elle détient directement huit millions deux cent vingt-deux mille cent vingt-cinq (8.222.125) actions ordinaires portant droit de vote de Old Town, une société anonyme ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-6.734 («Old Town»), représentant 99,64% des droits de vote attachés au capital social portant droit de vote de Old Town et 99,64% du droit de vote de Old de Old Town. Le même jour l'actionnaire Majoritaire détenait en plus des huit millions deux cent vingt-deux mille cent vingt-cinq (8.222.125) actions ordinaires portant droit de vote, trois mille neuf cent soixante (3.960) actions préférentielles ne portant pas droit de vote de Old Town, correspondant à 99,69%

du total des actions émises et en circulation de Old Town. La participation de l'Actionnaire Majoritaire dans l'actionnariat de Old Town n'a pas changé depuis cette date.

L'Actionnaire Majoritaire annonce par la présente Notice d'Information sa décision adoptée le 10 mai 2013 d'exercer son droit, dans le sens des articles 4(1) et 10(4) de la Loi, de retrait obligatoire de Old Town des détenteurs d'actions ordinaires non encore détenues par l'Actionnaire Majoritaire.

Les actions ordinaires de Old Town (anciennement connue sous le nom EXOR Group) furent admises à la Bourse de Luxembourg et ont été cotées sous le numéro ISIN LU0006021595. Les actions ordinaires de Old Town (anciennement connue sous le nom EXOR Group) pour lesquelles des certificats d'actions au porteur furent émis pour la dernière fois le 1^{er} octobre 1997 concernées par la présente Notice d'Information portent le numéro de référence LU0005950347. Le dernier jour de cotation des actions ordinaires à la Bourse de Luxembourg était le 30 avril 1999.

La présente Notice d'Information et le retrait obligatoire y décrit concernent vingt-neuf mille six cent quatre-vingt-trois (29.683) actions ordinaires Old Town.

1. Identité et détails de l'Actionnaire Majoritaire

Giovanni Agnelli e C S.p.a.z

società in accomandita per azioni

Siège social : Via Nizza 250, I-10126 Torino, Italia

Registro delle Imprese di Torino: No 04735350011

2. Nom de l'expert que l'Actionnaire Majoritaire a chargé au sens de l'article 4(5) de la Loi pour la détermination du juste prix des Actions

L'Actionnaire Majoritaire a donné mandat à BDO Audit, société anonyme, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-147.570, de préparer un rapport d'évaluation d'expert indépendant portant sur les Actions qui font l'objet de la présente Notice d'Information. BDO Audit S.A., société anonyme, est une société de réviseur d'entreprises agréée enregistrée sous le numéro 24 auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour les besoins de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession d'audit.

BDO Audit a accepté d'agir pour l'Actionnaire Majoritaire selon les exigences de l'article 4(5) de la Loi aux fins de préparer un rapport d'évaluation d'expert indépendant portant sur l'évaluation des Actions. BDO Audit a confirmé à l'Actionnaire Majoritaire qu'elle est indépendante de toute partie concernée. Elle a également garanti à l'Actionnaire Majoritaire qu'elle n'a aucun conflit d'intérêt en agissant pour l'Actionnaire Majoritaire pour les besoins de délivrer le rapport d'évaluation d'expert indépendant dont référence dans la présente.

3. Conditions de paiement du prix

Il n'existe pas d'autres conditions au paiement du prix des Actions que les conditions et procédures qui doivent être remplies suivant ce qui est décrit dans le paragraphe 4 ci-après. Le prix des Actions sera payé net de droits, coûts ou retenue à la source.

4. Procédure de paiement

Actions ordinaires nominatives: le paiement complet et final du prix aura lieu à la date du paiement final du prix (le 10 juillet 2013 selon le calendrier purement indicatif reproduit ci-après) aux détenteurs d'actions ordinaires nominatives, les noms desquels apparaissent à la date du paiement final du prix dans le registre des actions nominatives tenu par Old Town par un transfert au compte bancaire des détenteurs d'actions ordinaires nominatives connu de Old Town.

Actions ordinaires au porteur: le paiement entier et final du prix aura lieu à la date du paiement final du prix (le 10 juillet 2013 selon le calendrier purement indicatif reproduit ci-après) par Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, durant les heures d'ouverture normales (9h00 à 5h00) à l'adresse de son siège social ou via les systèmes de clearing de Clearstream Banking et Euroclear contre la présentation de l'original du (des) certificat(s) d'actions au porteur représentant les actions ordinaires de Old Town coupon numéro 13 attaché. La présentation du (des) certificat(s) d'actions au porteur devra être faite pendant la période de présentation des Actions (du 24 mai 2013 au 10 juillet 2013, cette dernière date selon le calendrier purement indicatif reproduit ci-après) soit au siège social de Banque Internationale à Luxembourg, soit via le système de clearing de Clearstream Banking et Euroclear à l'ordre de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, à l'attention Mme Christiane Engelbert, Securities Asset Servicing, téléphone ++352 45 90 42 78, fax ++352 45 90 34 72.

Les détenteurs des actions ordinaires au porteur sont informés qu'à défaut de présentation (au plus tard le 10 juillet 2013 selon le calendrier purement indicatif reproduit ci-après) de l'original de leur(s) certificat(s) d'actions à Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg comme décrit dans le précédent paragraphe, leurs actions ordinaires au porteur seront réputées de plein droit transférées à l'Actionnaire Majoritaire (le 11 juillet 2013 selon le calendrier purement indicatif reproduit ci-après) et le prix (une fois déclaré accepté) pour les actions ordinaires ainsi transféré sera viré (le 11 juillet 2013 selon le calendrier purement indicatif reproduit ci-après) au bureau de consignation luxembourgeois Caisse de Consignation, 3, rue du St. Esprit, L-1475 Luxembourg, téléphone ++352 247 8277, fax ++352 46 72 62, mail: caisse.consignation@ts.etat.lu (la «Consignation»). Le prix desdites actions ordinaires sera

conservé à l'ordre des détenteurs d'actions ordinaires au porteur concernés conformément à la loi applicable pendant une période de trente (30) années commençant à la date à laquelle la Consignation est effectuée.

Le calendrier suivant constitue une estimation purement indicative du déroulement des différentes étapes du processus du retrait obligatoire des Actions (le calendrier suppose qu'aucune opposition contre le processus du retrait obligatoire ne sera faite):

- 10 mai 2013 Décision par l'Actionnaire Majoritaire d'exercer son droit de retrait obligatoire des Actions.
- 13 mai 2013 Information par l'Actionnaire Majoritaire de la CSSF de sa décision d'exercer son droit de retrait obligatoire des Actions.
- 16 mai 2013 Publication de la présente Notice d'Information par l'Actionnaire Majoritaire et Old Town sur le site officiel de la Bourse de Luxembourg.
- 22 mai 2013 Présentation par BDO Audit de son rapport d'évaluation d'expert indépendant, remise du rapport à la CSSF et Old Town et communication du prix proposé des Actions à la CSSF et à Old Town.
- 24 mai 2013 Publication par l'Actionnaire Majoritaire et Old Town du prix proposé des Actions et du rapport d'évaluation d'expert indépendant BDO Audit.
Début de la période pendant laquelle les détenteurs d'Actions peuvent former opposition à la proposition de retrait obligatoire.
Début de la période de présentation du (des) certificat(s) d'actions au porteur originaux à Banque Internationale à Luxembourg.
- 28 mai 2013 Publication de l'avis du Conseil d'Administration de Old Town sur la proposition du retrait obligatoire.
- 24 juin 2013 Fin de la période d'opposition au processus de retrait obligatoire.
- 3 juillet 2013 Publication par l'Actionnaire Majoritaire et Old Town de la confirmation de la CSSF du prix et de l'information portant sur la date et le processus de paiement du prix.
- 10 juillet 2013 Fin de la période de présentation du (des) certificat(s) d'actions au porteur originaux à Banque Internationale à Luxembourg.
Transfert de plein droit des Actions à l'Actionnaire Majoritaire des actions au porteur présentées à Banque Internationale à Luxembourg et des actions nominatives.
Paiement final du prix des actions au porteur présentées à Banque Internationale à Luxembourg et des actions nominatives.
- 11 juillet 2013 Transfert de plein droit à l'Actionnaire Majoritaire des actions au porteur dont les originaux du (des) certificat(s) d'actions au porteur non présentés à Banque Internationale à Luxembourg et consignation du prix des actions au porteur dont les originaux du (des) certificat(s) d'actions au porteur non présentés à Banque Internationale à Luxembourg.

Le calendrier du paiement des Actions qui font objet du retrait obligatoire et de la présente Notice d'Information dépendra de la question si le prix proposé par l'Actionnaire Majoritaire et évalué par BDO Audit S.A. fera l'objet d'une opposition comme prévu par la Loi. En l'absence d'une opposition et après confirmation reçue par la Commission de Surveillance du Secteur Financier que le prix pour les Actions proposé par l'Actionnaire Majoritaire est accepté, paiement final du prix est anticipé pour le 10 juillet 2013 (en supposant qu'aucune opposition contre le processus du retrait obligatoire ne sera faite).

5. Autres conditions et modalités du retrait obligatoire

Le retrait obligatoire ne fait pas l'objet de conditions autres que celles décrites dans la présente Notice d'Information. L'Actionnaire Majoritaire considère qu'aucun accord formel d'une quelconque autorité antitrust ou de concurrence n'est nécessaire pour lui permettre de mener à bien la transaction décrite dans la présente Notice d'Information.

Aucun droit de transfert ou de timbre ne sera du en relation avec la vente ou le transfert des Actions ; par conséquent le retrait obligatoire des Actions par l'Actionnaire Majoritaire ne fera pas l'objet d'un tel droit ou d'une telle taxe au Luxembourg. Les détenteurs d'Actions sont invités à consulter leurs conseillers quant aux éventuelles conséquences fiscales ou autres conséquences du retrait obligatoire des Actions en vertu des lois de leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

La présente Notice d'Information, le retrait obligatoire des Actions et les obligations qui en dérivent pour toute personne concernée ou impliquée à quelque titre par le retrait obligatoire sont soumis aux lois du Grand-duché de Luxembourg. L'interprétation ou l'exécution des obligations par l'Actionnaire Majoritaire dérivant de la présente Notice d'Information et tous faits ou actes qui en découlant sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg.

6. Publications/Documents disponibles

L'Actionnaire Majoritaire et (sur la base d'une confirmation reçue par l'Actionnaire Majoritaire de la part de Old Town) Old Town communiqueront pendant tout le processus du retrait obligatoire avec les détenteurs d'Actions par le biais de publications au Luxemburger Wort, au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations et également par le biais d'avis publiés sur le site officiel de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), section Emetteurs, sous la référence Old Town; les publications seront également distribués via les systèmes de clearing de Clearstream Banking et Euroclear.

En outre, les détenteurs d'actions ordinaires nominatives seront informés par lettre recommandée par Old Town de toutes annonces de l'Actionnaire Majoritaire relatives au processus du retrait obligatoire.

L'actionnaire Majoritaire informera les détenteurs d'Actions via des annonces publiées au Luxemburger Wort et au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ainsi que par le biais d'avis publiés sur le site officiel de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), section Emetteurs, sous la référence Old Town, si le prix proposé par l'Actionnaire Majoritaire et évalué par BDO Audit fait l'objet d'une opposition et, dans l'affirmative, du processus, du calendrier et de l'issue de la procédure relative à cette opposition que ainsi que de la date finale et du processus de paiement pour les Actions devant être transférées à l'Actionnaire Majoritaire dans le cadre du processus du retrait obligatoire prévu par la Loi. Les avis seront également distribués via les systèmes d'Euroclear et de Clearstream Banking.

Les copies de tous les avis et une copie du rapport d'évaluation d'expert indépendant sont disponibles sans frais au siège de Old Town, 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et de Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Securities Asset Servicing.

La présente Notice d'Information est publiée sous la responsabilité de l'Actionnaire Majoritaire. Elle constitue aussi une publication de Old Town au sens et en application de l'article 4(3) de la Loi en conformité avec les obligations légales de publication de Old Town.

Luxembourg, le 15 mai 2013.

Giovanni Agnelli e C S.p.a.z.

Référence de publication: 2013065141/330.

Easybox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041095/10.

(130050762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

International Partners Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.664.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 26 mars 2013 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2011

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat Madame Joëlle SCHNEIDER de ses fonctions d'administrateur et de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une durée de six ans Madame Sophie BATARDY, née le 22 janvier 1963 à Lille (France), demeurant professionnellement 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Sacha KREMER et Monsieur Pascal SOFFIATURO pour une durée de 6 ans.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 et qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

L'assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l. pour une durée de 6 ans.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 et qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

L'assemblée Générale prend note de la nouvelle adresse de Monsieur Sacha KREMER résidant 14, rue Wurth Paquet L-4350 Esch-sur-Alzette

L'assemblée Générale prend note de la nouvelle adresse de Monsieur Pascal SOFFIATURO résidant 221, rue Albert Unden L-2652 Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 mars 2013

Les membres du Conseil d'Administration décident de nommer en qualité de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sacha KREMER, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur Sacha KREMER, préqualifié, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Référence de publication: 2013046801/31.

(130056838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Interfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 8.074.

Le rapport annuel avec les comptes sociaux au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013046798/11.

(130056993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Ingenium Technology SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5544 Remich, 11, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 116.338.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung vom 10/09/2012

Das Mandat von Herrn REINERT Matthias, wohnhaft in D-66113 SAARBRUECKEN, Auf den Hütten, 26, endet bei der Generalversammlung welche im Jahr 2015 stattfinden wird.

Die Mandate von Herrn ZONKER Werner als Verwaltungsratsmitglied und Herrn BÖFFEL Roger als Verwaltungsratsmitglied resp. geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied enden bei der Generalversammlung welche im Jahr 2015 stattfindet.

Das Mandat des Abschlussprüfers endet bei der Generalversammlung welche im Jahr 2015 stattfindet.

Référence de publication: 2013046795/14.

(130057352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

ING Lux-Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.387.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ING Lux-Ré S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013046793/11.

(130057004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Goldenstump Investments Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 56.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 144.778.

EXTRAIT

Le Conseil de Gérance a pris acte du changement de la forme juridique de l'Associé «TOPAZE Luxembourg S.A.» de société anonyme en société à responsabilité limitée.

Suite à ce changement, les parts sociales sont détenues comme suit:

1) TOPAZE LUXEMBOURG S.à.r.l	40 parts sociales
2) BELSORG SA	40 parts sociales
3) JETPATH INVESTMENTS LIMITED	20 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013046746/18.

(130056908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

ING Investment Management Multi Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 111.363.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2013.

ING Investment Management Multi Manager S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2013046791/12.

(130057095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

International Flooring Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.729.

Les Comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11/04/2013.

Pour INTERNATIONAL FLOORING SYSTEMS S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2013046800/12.

(130057248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Kalkalit-Lux 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Stéphane HEPINEUZE

Mandataire

Référence de publication: 2013046816/12.

(130057381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Mahalo Marine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 96.304.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 11 avril 2013

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 11 avril 2013;

- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MAHALO MARINE S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013046869/18.

(130057146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Maga Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.914.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/2013.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2013046857/12.

(130057083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

LOG 2 GO SA Logistic Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.197.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2013046847/12.

(130057389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Knight Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 128.379.

—
Par la présente, nous dénonçons la domiciliation de votre société à notre siège social 40, boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 février 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013046826/13.

(130057098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Falconer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.375.

—
On 19th September 2012, seven thousand five hundred (7,500) shares of the Company issued and outstanding as of this date, have been transferred from Compagnie Financière MKBHS S.A. to Pentalpha Sarl., a private limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade Registry under number B171 746..

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

En date du 19 septembre 2012, sept mille cinq cent parts sociales de la Société, émises et en circulation à cette date, ont été transférées par Compagnie Financière MKBHS S.A. à Pentalpha Sarl, une société à responsabilité limitée de droit

luxembourgeois, domiciliée à 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171 746.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046720/17.

(130056834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Karlin Luxfin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.534.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Karlin Luxfin S.à r.l.

Référence de publication: 2013046818/11.

(130057221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Knight Estate Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.378.

Par la présente, nous dénonçons la domiciliation de votre société à notre siège social 40, boulevard Joseph II L – 1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 février 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013046823/13.

(130056982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

IVB, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 7.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IVB

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013046808/12.

(130057334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Meriden (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.686.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046875/18.

(130057014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

MAS Holding Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 153.868.

Extrait de la résolution prise par l'administrateur unique en date du 11 mars 2013:

1) Monsieur Daniel Galhano, administrateur unique, a décidé de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Veuillez prendre note du changement d'adresse de Monsieur Daniel Galhano:

5, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg.

Egalement, nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes:

- La société Revisora S.A. (R.C.S. Luxembourg B 145.505) ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAS HOLDING IMMOBILIER S.A.

Référence de publication: 2013046871/17.

(130056919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Montaigne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 117.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013046867/10.

(130057141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Monier Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046865/10.

(130057067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Ilpa Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 09 avril 2013

Monsieur HEITZ Jean-Marc est révoqué de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme
ILPA LUXEMBOURG S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2013046782/17.

(130056785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Helios Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.347.

—
EXTRAIT

En date du 10 avril 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Claire Théobald, en tant que gérant B de la Société, a été acceptée avec effet immédiat.
- En Lee, née le 31 octobre 1982 à Singapour, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été élu nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013046757/14.

(130057102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Homeside Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.405.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

Homeside Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013046768/14.

(130057268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.977.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 avril 2013

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Mathieu d'Alès en date du 12 mars 2013;

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Martin Nijkamp, Schenkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands en tant que administrateur et président.
- Madame Corine Gerardy, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- Monsieur Georges Wolff, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- Monsieur Marc Vink, 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- de Monsieur Erno Berkhout, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos de 2013.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 09 avril 2013.

ING Investment Management Luxembourg SA

Par délégation

Elise Valentin / Laure Gérard

Référence de publication: 2013046790/26.

(130057157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Eclat de Verre International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 113.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ECLAT DE VERRE INTERNATIONAL S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013046697/11.

(130057165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

E.C. S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013046691/11.

(130057233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

DNX Network, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 142.876.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DNX Network S.à r.l.

Conseil de gérance

Référence de publication: 2013046687/11.

(130056865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Cufflink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 148.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CUFFLINK S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013046675/11.

(130057140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Colyzeo II Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 133.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013047182/10.

(130057494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

BRE/Europe 5Q-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.865.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047173/9.

(130058094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

BFL Chiro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 32, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 149.397.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047167/9.

(130057785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Constellation Software Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047185/9.

(130057834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Braunhubergasse S.à r.l. Unipersonnelle, Société à responsabilité limitée holding unipersonnelle.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047172/9.

(130058162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Arisa Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.496.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013047138/9.

(130057879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Carrières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 131.181.

L'an deux mille treize,

le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme RECYFINA S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.975,

ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 mars 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CARRIÈRES S.à r.l., avec siège social à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 131.181 (NIN 2007 2442 653).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, alors de résidence à Pétange, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2219 du 6 octobre 2007.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société anonyme RECYFINA S.A..

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Rodange à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du ou des gérant(s).

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société anonyme RECYFINA S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.975,

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant d'après nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mars 2013. Relation: ECH/2013/558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041021/51.

(130050540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.